

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 1 mois 3 mois
 Sans Bulletin 6.50 3.75 2.20
 Avec Bulletin 9.70 5.35 3.—
 Etranger: Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chequpostal II c 274

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
 Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
 Etranger 30 cent.
 Réclames : 50 cent. la ligne
 Minimum par semaine : 1 fr.
 Supplément de 5 cent. la ligne
 pour les annonces ne paraissant
 qu'une fois.
 Les annonces et réclames sont
 reçues exclusivement par la So-
 ciété Publiques S. A. Sion,
 Lausanne, Montreux, Genève,
 Fribourg, etc. et au Bureau
 d'Avs du Journal, St-Maurice.

**Nouveaux faits connus
 Mercredi à Midi**

**Aujourd'hui, signature du traité
 de paix avec l'Autriche, par la Tché-
 coslovaquie et la Yougoslavie.**

**Les bolchévistes de Russie deman-
 dent la paix aux nations de l'Entente.**

Les Juges d'Instruction

Nous étions, avec le Conseil d'Etat, partisans de la réduction du nombre des juges d'instruction : nous le restons.

Certes, nous reconnaissons que les divisions géographiques des districts représentent une certaine valeur d'argument, mais une valeur de sentiment.

La justice plane au-dessus de cette objection politique et régionale, la justice dont l'organisation doit apparaître aux profanes comme le véritable idéal de la démocratie.

Les gardiens de la loi se sont toujours appelés magistrats.

Magis, c'est-à-dire hommes plus grands que les autres.

La main sur le Code, attentifs à la voix de leur conscience, ils ne doivent penser qu'à leur redoutable charge, à leurs devoirs et à leurs terribles responsabilités.

Mais, pour cela, il faut que l'Etat garantisse aux juges une complète indépendance, par un traitement convenable et suffisant.

Il est évident que le maintien de treize présidents de tribunaux, autant que de districts, ne comporte pas nécessairement des honoraires de misère. On peut fort bien améliorer la situation de treize magistrats sans procéder à des coupes profondes de bûcheron. Mais nous gardons l'impression, d'ailleurs justifiée par des faits, que l'on arriverait plus sûrement et, surtout, plus sérieusement au but avec la proposition du Conseil d'Etat.

Dans son excellent mémoire, M. le Dr Clausen dit :

« Malgré ses imperfections, on peut affirmer que le projet renferme une procédure acceptable. Tout dépend de l'esprit dans lequel elle sera appliquée. Le Code proposé montre la voix à suivre. Il appartiendra aux personnes qui collaborent à l'administration de la justice d'appliquer, dans son texte et son esprit, la loi nouvelle ».

Et notre collaborateur, qui s'occupe avec tant de dévouement et de talent, du reportage des séances du Grand Conseil, ajoutait cette réflexion dans le dernier numéro du *Nouvelliste* :

« Il y aura donc encore de beaux jours pour l'esprit d'initiative et de conscience personnelle. Souhaitons au canton, que dans ce domaine particulier, se continue la tradition des puissantes personnalités qui ne lui ont pas fait défaut jusqu'ici ».

C'est poser une question de principe. Chez tous les peuples, la justice s'est composée de deux éléments : la loi et les hommes chargés de l'appliquer.

Les sauvages s'inclinaient devant le Droit, Brutus l'invoquait contre son propre fils, et, aux siècles d'extrême civilisation, le même sentiment a prévalu. Les annales judiciaires ont enregistré des poursuites et des condamnations d'hommes puissants et célèbres

qui étaient merveilleusement cette thèse que la jurisprudence est et doit rester impersonnelle.

Nous ne croyons pas que ce principe ait subi de grands accrocs en Valais.

Le juge prévaricateur est inconnu chez nous, disons-le bien haut.

Mais il faudrait soustraire notre magistrature aux nécessités financières qui la portent à pratiquer un commerce, à s'intéresser à une industrie, à acheter pour vendre, à donner des consultations et des conseils, à se livrer, en somme, à cent occupations secondaires et sonnantes qui jettent toutes sortes de soupçons dans l'esprit du peuple.

Dernièrement encore, un brave paysan, regrettant la vente d'un terrain, nous déclarait n'avoir pas osé « refuser » à monsieur le juge, ajoutant : « Vous savez, il faut avoir peur de ces gens-là ! »

La crainte était superflue et inutilement désobligeante, mais vous ne l'extirpez jamais complètement. C'est du chardon dans le champ.

Un facétieux disait, un jour, qu'il n'est pas inutile pour un magistrat qu'il sache son droit, que cela peut lui rendre des services dans les occasions difficiles.

Et, de fait, quand la conscience, interrogée, se tait, le Code, feuilleté, répond toujours.

Aussi, ne doit-on point, en général, dégoûter nos juges d'apprendre Caïus et Papinien.

Il importe, cependant, qu'ils ne s'en tiennent point là et qu'ils ne croient pas tout gagné parce qu'ils ont, jadis, remporté quelques boules blanches dans l'interprétation des textes.

Un jugement fait toujours un mécontent quand ce n'est pas deux et plusieurs. Que ceux-ci aient, du moins, la conviction ancrée, une conviction qui saute aux yeux, que l'arrêt a été rendu au plus près de la conscience et à l'abri de toutes influences d'affaires, de relations et d'argent.

Or, cette conviction découlera tout naturellement de l'affranchissement de la situation matérielle du magistrat.

Ch. Saint-Maurice.

Précieux Aveu

D'une lettre de M. Erzberger au *Journal de Genève* :

« Tout le premier, je reconnais que dans le cours de ma carrière politique, j'ai commis des fautes ; pendant la guerre surtout, je suis arrivé peu à peu et non sans de cruels combats intérieurs, à comprendre que bien des choses que je tenais pour justes et en faveur desquelles je me suis employé, étaient mauvaises, que notre éducation nationale, que nos institutions et nos buts devaient être transformés de fond en comble. Ces erreurs d'appréciations, je les ai commises avec la majorité de mes compatriotes et l'on peut ajouter que chez nos adversaires aussi la façon de voir les choses et les buts ont subi des modifications. »

ECHOS DE PARTOUT

La messe des condamnés à mort. — On vient de célébrer dans la petite ville de Diest, en Belgique, un service religieux funèbre dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'était pas banal.

Le prêtre officiant et les deux prêtres qui lui servaient de diacre et de sous-diacre étaient tous d'anciens condamnés à la peine capitale. Et c'est pour le repos de l'âme d'un autre prêtre fusillé par les Allemands qu'ils priaient. Qu'on juge de l'émotion des

assistants, obsédés par les souvenirs des années sanglantes !

L'abbé Félix Moons fut condamné à mort pour avoir organisé un service d'espionnage pour les Alliés. La veille de l'exécution, il reçut la visite du directeur de la prison qui lui suggéra d'implorer sa grâce auprès du gouverneur général. Le vieux prêtre bondit : « Non ! s'écria-t-il, jamais je n'accepterai la vie d'un Allemand ! »

Le lendemain, il tombait sous les balles allemandes, étonnant ses bourreaux par sa sérénité.

Jérusalem. — Le cardinal Giustini, légat pontifical à Jérusalem, s'embarqua le 13 septembre à Tarente pour fêter le 700e anniversaire du jour où l'Ordre franciscain assumait la garde des Lieux-Saints. Le gouvernement italien a mis un navire de guerre à la disposition du cardinal.

Les Italiens revendiquent la madone de saint Sixte. — On lit dans le « Temps » :

« Ses journaux anglais nous apprennent que le gouvernement italien se propose de revendiquer une des œuvres les plus universellement admirées du musée de Dresde, la « Madone de saint Sixte », exécutée par Raphaël en 1519 pour un couvent de Plaisance, et achetée en 1753 par Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne, qui la paya, 60.000 florins (environ 210.000 fr.) somme considérable pour l'époque, mais qui nous semble infime aujourd'hui. »

Quand on a vu, dans la salle séparée où les conservateurs du musée de Dresde l'ont accrochée, cette grande toile d'un sentiment si pur, d'une composition si sereine et si noble, et d'une facture si large, on ne s'étonne pas que l'Italie désire récupérer ce chef-d'œuvre. C'est incontestablement le plus beau morceau de peinture religieuse de l'artiste, celui où il a le mieux mis à profit la leçon que l'exécution des grandes fresques du Vatican lui a donnée. Jusqu'alors, toutes ses peintures de chevalet, quelques soins qu'il y ait apportés, d'ingénuité, de fraîcheur et de grâce, ont toujours été caractérisées par une facture plutôt mince et qui n'est pas exempte de sécheresse. A partir des stances du Vatican, au contraire, tous ces défauts disparaissent, et l'artiste, sans rien perdre de ses qualités natives, les complète en modifiant ses procédés de travail et en les élargissant. L'œuvre est d'une simplicité émouvante. Assise sur des nuages, la Vierge tient l'Enfant dans ses bras et le présente à Sixte II en habits pontificaux, et à sainte Barbe, agenouillée sur la terre et regardant en extase le spectacle qui se déroule pour eux en plein ciel. Appuyés à une balustrade, deux petits anges joufflus contemplant la scène, eux aussi, et lui donnent, par leur présence, un caractère encore plus imprévu et plus neuf.

C'est un Raphaël, en effet, entièrement inédit que ce tableau révèle aux connaisseurs. Ni la « Belle Jardinière », un peu mièvre, ni la « Sainte Famille de François Ier », que possède le Louvre, et pour laquelle le peintre se fit aider de son élève Jules Romain, dont la main était autrement lourde que la sienne, ni la Vierge du palais Pitti, ni la « Madone de Foligno », du Vatican, n'approchent, même de loin, de la « Madone de saint Sixte ». Aucune autre Vierge du maître n'égale celle-ci en ampleur, en puissance et en distinction, bien que la couleur, où les gris jouent le grand rôle, en dépit des ors de la chape et de la tiare du Pape, en soit plutôt un peu sourde.

Le mois de mai de l'automne. — A en croire la sagesse des nations et ses adages, « Septembre est le mai de l'automne ». Août mûrit, septembre vendange ; En ces deux mois, tout s'arrange. Mais encore faut-il que le ciel soit clément, car...

Regarde bien, si tu me crois, Le lendemain de la Sainte-Croix : Si nous avons le temps serein, Abondance de tous biens ; Mais si le temps est pluvieux Nous aurons l'an infructueux.

Nous voilà avertis : faisons attention au 29 septembre, car la veille, c'est la Sainte-Croix. En attendant, le cultivateur a-t-il remarqué la date du sept ?

Au sept septembre, sème ton blé, Car ce jour vaut du fumier ; Sème les blés à la Saint-Maurice, Tu en auras à ton caprice ;

Sème à la Saint-Denis, Tu contempleras tes semis.

Voici deux dictons moins vagues :
 Quand la cigale chante en septembre, N'achète pas de blé pour le revendre. Lorsque beaucoup d'étoiles filent en [septembre]. Les tonneaux sont alors trop petits en [novembre].

Le doyen du monde. — Du « Sun » de New-York :

Il est né, le 3 septembre 1788, à Lexington (Etat de Kentucky) aux Etats-Unis, où l'on vient de célébrer son 131e anniversaire. Personne, pensons-nous, ne lui contestera son titre de doyen du monde.

Malgré ses 131 ans, M. John Shell se porte à merveille. Il boit bien, mange de bonne appétit et dort normalement. Son unique infirmité est la surdité. Sa peau, hélas ! n'est pas aussi fine que celle d'une jolie femme. Elle est tendue comme celle d'une momie ; ses mains sont longues et osseuses, et ses veines, recroquevillées, font saillie sous l'épiderme. Ce noble vieillard ne pèse pas moins de 63 kilos et mesure encore 1 m. 68.

Tous les jours, M. Shell reçoit de nombreux visiteurs. Il continue à se passionner pour la politique, et son seul désir, paraît-il, est de vivre jusqu'au mois de novembre prochain pour prendre part aux élections présidentielles et voter, comme il l'a toujours fait, pour le candidat républicain.

Enfin, un dernier détail, pour ceux que cela peut intéresser : John Shell a une fille ; on ne dit pas si elle est encore à marier. On sait seulement qu'elle a 97 ans !

Simple réflexion. — Le sage ne s'exempte pas des perturbations, mais il les modère. Montaigne.

Curiosité. — A Cuba, le tabac est planté et cueilli en moins de 25 jours.

Pensée. — Il n'y a ni gouverneur, ni bataillon en état de sauver les droits et la liberté, quand le citoyen n'est pas capable de sortir de chez lui et de voir où en est la chose publique. Gottfried Keller.

Panem et circences

L'histoire a de perpétuels retours. Sur le forum bigarré où dans l'enceinte ensanglantée des arènes, les Romains de la décadence demandaient à leur empereur du pain et les jeux du cirque : *Panem et circences* !

Les citoyens des républiques modernes ne sont guère plus sages que les sujets de l'empire des Césars. Nous en sommes arrivés à ce point que l'ambition d'un grand nombre est à peine plus élevée que l'idéal des fils de la Rome païenne ! « Du pain, par le moindre effort, du luxe, des plaisirs encore et toujours ! » Voilà ce qui paraît être, aujourd'hui, le maximum des revendications populaires.

Au nom de l'humanité et de la justice, on a réclamé et obtenu la réduction des heures de travail avec augmentation de salaire. Ces loisirs prolongés va-t-on les livrer au vice ou à la débauche ? Nous n'osons répondre, mais, il est un fait profondément attristant, c'est que, malgré le coût élevé de la vie, le peuple qui travaille trouve encore de l'argent à jeter par poignées dans les fêtes et les spectacles qui se multiplient comme les champignons après une pluie d'été.

On nous cite même une importante localité du Bas, qui, aux criées publiques, annonçait quatre ou cinq bals pour la seule journée de dimanche dernier. C'est tout simplement scandaleux et nous avons de la peine à comprendre les autorités qui, avec une incroyable légèreté, accordent de semblables et si nombreuses licences.

Ce n'est pourtant pas, que nous sachions, du moins, les gros rentiers ou les « bourgeois » arrondis qui font les frais de ce gaspillage, mais bien le peuple, le pauvre peuple qu'on pressure ainsi et de par sa propre volonté, au moment même où le brasier de la guerre est à peine éteint et quand il y aurait

tant d'œuvres sociales à créer ou à soutenir.

Et que dire des méfaits du luxe, cette plaie qui ronge la renommée de notre proverbiale simplicité valaisanne ! Pour une toilette qui satisfait la mode et sa vanité, on rogne sur le budget, surchargé déjà, du « ravitaillement » du ménage. Fi ! de l'estomac, de la santé même, pourvu que l'oiseau ait de belles plumes et puisse se dresser sur ses hauts ergots, nous allons écrire : talons !

Malgré la cherté des consommations, les débits de boissons regorgent de monde. Ce n'est plus le verre de l'amitié au jour où deux amis se rencontreraient mais l'enivrement pour le plaisir.

Plus de ces sorties par les dimanches ensoleillés, de ces réunions intimes au sein des familles apparentées ou amies ; perdue à jamais cette chaude ambiance du *chez soi* !

Les fêtes mondaines, les spectacles lascifs, ont supplanté, dans la plaine, au moins, ces touchantes et si chrétiennes coutumes ancestrales. Le foyer vous écrase, la vie de famille vous est un fardeau et chacun tire de son côté !

Cette course folle aux plaisirs, au luxe doit nous faire réfléchir, et nos autorités ont le devoir de réagir et de tout mettre en œuvre pour contenir cette chevauchée au gouffre. Alf. D.

LES ÉVÉNEMENTS

**A qui le tour ?
 La Situation**

On attend pour aujourd'hui mercredi la signature du traité avec l'Autriche par la Tchecoslovaquie et la Yougoslavie, malgré les critiques formulées dans ces deux pays. La situation est encore incertaine en ce qui concerne la Roumanie.

Après l'Allemagne et l'Autriche, c'est au tour de la Bulgarie de passer par le quart d'heure de Rabelais. Hongrie et Turquie signeront la paix les dernières : que de problèmes encore en suspens ! On aura remarqué le plan politique très intéressant du général Allenby relatif à la Syrie. Le gouvernement britannique s'inquiète avec raison du sort des Arméniens, exposés à la fureur des Kurdes.

Longues déclarations du chancelier autrichien Renner au sujet du Vorarlberg et de la Hongrie occidentale. M. Wilson poursuit son grand voyage de propagande en faveur de la Société des nations.

La polémique Erzberger-Helfferich aura son épilogue devant les tribunaux. Caillaux comparaitra, sauf imprévu, devant la Haute-Cour. Une instruction pénale est ouverte à Budapest contre Carolyi.

Koltchak avance contre les bolchéviques, et le C. O. S. de Pétrougrad demande la paix à l'Entente.

Escarmouche en Irlande, Grève terminée à Barcelone. Lock-out en Suède.

Le voyage de M. Wilson

Le *Times* reçoit de son correspondant de Washington :

Il est encore trop tôt pour risquer des jugements et des prévisions relativement à l'effet produit sur l'opinion publique par les discours de M. Wilson.

Jusqu'à présent, le président a prononcé quatre discours consacrés presque exclusivement à la défense de la Ligue des nations. Le ton des commentaires varie selon les partis auxquels les journaux appartiennent et il n'y a pas, jusqu'à présent, de signe quelconque qui permette de se former une idée de ce que pense la masse du peuple.

Un des discours les plus remarquables a été celui prononcé le 5 septembre à Saint-Louis, dans lequel le président, à propos de la question du Chantoung, a soutenu que l'Angleterre et la France étaient liées au Japon par des traités secrets qui constituaient des engagements inviolables. Tout de suite après, Wilson a fait aussi une discrète et prudente allusion au traité de Londres et à la question de Fiume, en se bornant à dire que la consolidation et le développement des nouvelles nationalités surgies après l'écroulement de la monarchie danubienne pourraient difficilement se produire pacifiquement s'il n'existait pas la Ligue des nations, laquelle rendra inutiles les frontières stratégiques, ainsi que l'institution de fortes bases navales dans l'Adriatique, et empêchera en général que le point de vue militaire prévaille.

Wilson s'est surtout efforcé de vaincre l'opposition des Irlandais américains, lesquels croient combattre l'Angleterre à travers la Ligue des nations. Sur ce point, le président a fait des déclarations d'une grande importance : il a soutenu que la Ligue aura la compétence de s'occuper de toutes les questions qui concernent l'avenir des nations non indépendantes, même si ces questions sont de nature à pouvoir être considérées, avec le vieux critérium, comme des problèmes purement intérieurs d'une des nations adhérentes à la Ligue.

Une autre conception remarquable développée par Wilson concerne le degré de responsabilité du peuple allemand. Les Germano-Américains soutiennent qu'avec la chute de Guillaume II et l'institution d'un gouvernement démocratique à Berlin, les vrais responsables de la guerre ont disparu et qu'à leur place ne reste qu'un peuple innocent, lequel ne mérite point les lourdes punitions que le traité de paix lui inflige. Wilson a répondu sur ce point que la responsabilité du peuple allemand est inséparable de celle du gouvernement, qui provoqua et dirigea la guerre.

Nouvelles Etrangères

L'activiste Borms condamné à mort

Le procès de l'activiste flamand, le professeur Borms, qui fut membre du soi-disant conseil des Flandres pendant l'occupation allemande et ancien « ministre » de la « défense nationale », dans le gouvernement de trahison que les Allemands essayèrent de constituer en Belgique, s'est terminé samedi devant la cour d'assises du Brabant. Borms a été condamné à la peine de mort. Tout le procès a roulé sur la constante complicité des activistes flamands avec les oppresseurs du pays. Borms a essayé de soutenir qu'il n'avait eu en vue que la libération de la Flandre, mais il a été établi qu'il s'est adressé à plusieurs reprises à von Bising et au gouvernement allemand pour réclamer des mesures de nature à porter atteinte à l'unité de la patrie belge. Ce qui fut particulièrement accablant pour l'accusé, c'est qu'il est apparu que ce fut Borms qui réclama des Allemands la déportation en Allemagne des magistrats belges.

Le jury a été unanime à condamner Borms à la peine de mort et il est à remarquer que, le procès étant venu devant la section flamande de la cour d'assises du Brabant, ce jury était composé exclusivement de Flamands.

Quelques activistes flamands tentèrent de manifester devant le Palais de justice à la fin du procès ; ils entonnèrent le chant flamand, mais la foule répondit spontanément par la *Brabançonne* et la *Marseillaise*. Des bagarres eurent lieu et quelques arrestations de flamand furent opérées.

Nouvel attentat criminel à Milan.

Après les attentats échoués contre l'industriel Breda et l'ancien syndic Pontoni, un nouvel attentat, dirigé visiblement contre l'industrie, a été commis dimanche soir à Milan, à 9 h. 30. La galerie Vittoria, remplie de promeneurs, a été secouée par une détonation effroyable, suivie par le bruit de vitrines cassées et de fenêtres brisées des cafés et magasins. Aux cris des dames terrifiées, une fuite générale suivit. Quelques femmes s'évanouirent et furent blessées par les fuyards. Quelques

hommes ont également été blessés. Dans les salons du café Biffi, tout était sens dessus dessous. Sous les tables renversées gisaient quelques consommateurs évanouis. L'enquête des experts a constaté l'explosion d'une cartouche qui avait été placée dans le bâtiment du New-Club, où les industriels de Milan se réunissaient ordinairement. On suppose un nouvel attentat des anarchistes.

Parmi les ruines, des parties déchirées d'un corps humain ont été retrouvées. Quatre autres personnes ont été blessées par l'explosion.

Nouvelles Suisses

Les impôts nouveaux en perspective

Nous lisons dans le *Journal de Genève* sous la signature de M. Horace Micheli :

La révision constitutionnelle prévoit des ressources financières nouvelles pour faire face aux dépenses de l'assurance. Les propositions du Conseil fédéral comportent l'impôt sur le tabac, l'impôt sur la bière et la perception de droits de succession fédéraux.

L'impôt sur le tabac a été accepté en principe par les Chambres en opposition au monopole. Cet impôt est absolument juste. Il y a déjà plusieurs années que la Confédération aurait dû l'introduire, dès que sa situation financière est devenue critique. L'idée d'affecter la totalité du produit aux assurances sociales facilitera, nous l'espérons, son acceptation par le peuple, bien qu'elle n'empêche pas les socialistes, partisans irréductibles du monopole, d'annoncer que, malgré cette concession, ils le combattront à outrance.

L'impôt sur la bière sera plus discuté. Les socialistes qui ne veulent plus, comme source de revenus fédéraux, que les monopoles et la confiscation de la propriété privée par des impôts exorbitants, lui ont également déclaré la guerre. Les brasseurs, naturellement, ne le voient pas d'un bon œil. En revanche, les paysans lui sont très favorables. Il nous semble impossible que l'on fasse aboutir l'assurance vieillesse si l'on n'accepte pas certains sacrifices. Nous croyons donc que les buveurs de bière devront se résigner à déposer l'offrande qui leur est demandée sur l'autel de la solidarité sociale.

Ce qui nous paraît tout à fait fâcheux, c'est la tentative qui est faite de dépouiller une fois de plus les cantons en leur enlevant les droits de succession pour les remettre à la Confédération. C'est une innovation absolument contraire au principe qui attribue à la Confédération les impôts indirects et aux cantons les impôts directs.

La plupart des cantons ont déjà fait largement usage du droit d'imposer les successions. Il est probable qu'ils seront obligés de tirer encore de cette taxe de nouvelles ressources pour combler leurs déficits et pour accomplir les tâches qui les attendent dans tous les domaines, notamment dans le domaine social. La Confédération s'est déjà emparée de l'impôt sur la fortune et le revenu en introduisant l'impôt de guerre pour seize années au moins et probablement pour toujours. Que restera-t-il aux cantons si pour comble le Minotaure insatiable du fisc fédéral leur enlève les droits de succession et ne leur laisse que les miettes qui tomberont de sa table ?

Tous les fédéralistes, tous ceux qui tiennent à la vitalité des cantons doivent combattre l'impôt fédéral sur les successions. Ils l'ont fait avec énergie dans la commission. La majorité a passé outre. Il est possible que la majorité parlementaire passe outre également. Mais nous doutons beaucoup que la majorité du peuple et des cantons accepte de consacrer par son vote cette nouvelle déchéance de l'autonomie cantonale. Nous regrettons que la majorité du Conseil fédéral ait compromis l'œuvre de l'assurance vieillesse et invalidité par un véritable attentat contre le fédéralisme. Il appartiendra aux Chambres ou au peuple de corriger cette erreur.

La Région

L'Arve empoisonnée.

On mande de Grenoble que le ministre Loucheur a ordonné une enquête

sur les effets du perchlorate d'ammoniaque sur la faune et la flore aquatiques, dont le *Nouvelliste* a parlé.

On sait que des protestations ont été envoyées contre la noyade de stocks de perchlorate d'ammoniaque dans l'Arve. Selon les résultats de l'enquête, les déversements seront arrêtés ou poursuivis.

En attendant, de belles truites, empoisonnées par le perchlorate d'ammoniaque, ont été retirées de l'Arve, au bout du Monde.

Aoste.

Ensuite du décès de Sa Grandeur Mgr Tasso, le Chapitre de la Cathédrale d'Aoste, dans sa séance de samedi 30 août a nommé Vicaire Capitulaire, M. l'Archidiacre Gal Emmanuel.

Poignée de petits faits

— M. Jean Farinet, géomètre, a été nommé syndic d'Aoste à l'unanimité. Il remplace le Dr Norat, démissionnaire.

— Le sénateur Lodge a déclaré que le traité de paix sera déposé aujourd'hui mercredi au Sénat américain.

— La *Neue Zeit* de Berlin annonce que le gouvernement allemand dispose déjà de 400.000 ouvriers embauchés pour la reconstitution des régions dévastées en France et en Belgique.

— Un Italien, récemment revenu de la guerre, Salvatore Pugliesi, horloger, né en 1883, marié et père de deux enfants, s'est noyé sous les yeux de sa femme en prenant un bain au lac, à la Maladière, entre Clarens et la Tour-de-Peilz, Vaud.

— Une grève vient d'éclater dans les scieries Bourquin, au Locle, dont le propriétaire a refusé une augmentation de salaires à son personnel et refuse d'entrer en pourparlers avec le syndicat ouvrier.

— Le Conseil d'Etat de Fribourg a nommé M. Louis Bourgnicht, fils, avocat, à Fribourg, membre du Conseil du 1er arrondissement des C. F. F.

— La fièvre aphteuse qui sévit en Basse-Engadine, Grisons, a passé de la rive droite de la vallée sur la rive gauche, où elle s'étend d'une manière inquiétante.

— Une instruction pénale a été ouverte contre Michel Carolyi, ancien ministre de Hongrie.

— Les journaux espagnols annoncent que l'infant Antoine d'Orléans, qui avait été placé sous tutelle pour des raisons de famille et qui s'était rendu dimanche à une course de taureaux à Séville, est parti secrètement dans la nuit en auto dans la direction d'Huelva. Le bruit court que l'infant aurait passé en Portugal, où l'attendait un yacht qui devait le conduire en Italie pour recueillir l'héritage du prince Galliera qui se monte à 15 millions.

— Un incendie s'est déclaré à bord du *New Mexico*. On compte trois tués et quarante blessés.

— Le vapeur américain *Tomano*, qui portait une cargaison de viande congelée, a pris feu dimanche. Tout l'avant du navire est complètement détruit. Les dommages s'élèvent à sept millions.

— Le travail a repris mardi à Barcelone à la suite d'un accord entre les directeurs des syndicats ouvriers et le gouvernement civil. Les ouvriers ont ajourné leurs demandes d'améliorations. Ils ont levé leur mise à l'index et les patrons ont levé le lock out.

— La forêt communale de Goldwil, sur le lac de Thoune, est en feu depuis vendredi, à l'endroit appelé Weidlekopf. Les causes de l'incendie sont inconnues. Les pompiers de Goldwil et de Ringgenberg ont vainement tenté de se rendre maîtres du feu en allant chercher de l'eau dans des brantes au village et à Harderkulm, à 1 h. ½ de distance. La pluie qui commença à tomber dimanche soir n'eut pas grand effet.

Nouvelles Locales

Les élections au Conseil national

Comme nous l'avions annoncé, le Comité cantonal du parti conservateur progressiste s'est réuni à Sion. Entre autres décisions, il a pris celle de convo-

quer une réunion générale très étendue de délégués qui aura lieu, également à Sion, le 5 octobre.

Précédemment, il se tiendra des réunions régionales dans lesquelles seront discutées la présentation des candidats.

De son côté, le parti libéral-radical convoque pour le 21 courant son assemblée de délégués.



M. l'Abbé J. B. Müller

Rédacteur et Curé

de l'Hôpital de Sion

Depuis quelques mois, la mort fait des vides sensibles dans les rangs du clergé de la partie française du canton : après M. le Doyen Courtion, après M. le Prieur Tabin, voici M. Müller, le très méritant Curé et Directeur de l'Hôpital de Sion qui est emporté après une courte maladie. La vie de ce prêtre exemplaire mérite d'être retracée ici en quelques lignes.

M. Müller naquit dans la paroisse de Grimisuat, le 6 septembre 1858, et était le fils du vice-châtelain J.-B. Müller ; le père de celui-ci, orphelin de la guerre de 1798-1799, ayant quitté son village natal de Rekingen, pour s'établir près de Sion, dans le riant hameau de Champlan, y avait fondé une famille qui ne tarda pas à devenir l'une des plus justement considérées du village. Le jeune Jean-Baptiste, doué d'un esprit vif et d'une surprenante mémoire, montra bien vite un goût prononcé pour l'étude : pendant toute la durée de son Ecole primaire, il faisait allègrement et chaque jour le chemin de Champlan à Sion, ne comptant pour rien les fatigues et la distance, puisqu'il pouvait ainsi marcher plus vite vers le collège au-delà duquel les rêves pieux de son enfance entrevoyaient déjà la couronne du sacerdoce de Jésus-Christ.

Après une année passée à la grande Ecole de Bagnes, J.-B. Müller revint à Sion et y fit tout son collège, marquant sa place parmi les mieux doués et profitant largement de l'enseignement solide et distingué qu'il y recevait de ces maîtres d'autrefois, dont les noms sont inscrits dans le cœur reconnaissant de tant d'anciens élèves du collège de Sion, en particulier de Mgr J.-M. Abbet, alors professeur de Grammaire et de Syntaxe, de M. le chanoine Nantermod, professeur des deux Rhétoriques, de M. le chanoine In Albon, professeur de Philosophie.

En 1881, M. Müller partit pour l'Université d'Innsbruck et y fit ses quatre ans d'études théologiques, sous la direction des Pères Jésuites : élève assidu et travailleur, aimant à approfondir et creuser les questions, âme généreuse et caractère d'élite, le jeune séminariste puisa dans la studieuse retraite du Séminaire, les principes profonds d'une piété à la fois tendre et forte qui ne fit qu'augmenter avec l'âge, l'amour des choses de Dieu, la passion du salut des âmes, en un mot, tout cet *esprit sacerdotal* qui fut désormais et pour toujours le trait distinctif du prêtre que nous pleurons. Ordonné prêtre le 26 juillet 1884, par le Prince-Evêque de Brixen, Mgr Aichner, l'abbé Müller célébra sa première messe le surlendemain, 28 juillet, dans l'humble église des Carmélites d'Innsbruck : commencée dans cet asile de la pénitence et de la charité, la vie sacerdotale de M. Müller devait, après un cycle de 35 années, s'achever pieusement dans une autre maison religieuse, au milieu d'une Communauté de Sœurs hospitalières à laquelle il avait donné pendant 17 ans de sa vie, le meilleur de son cœur.

De retour en Valais, en 1885, M. Müller fut nommé d'abord recteur à Vionnaz, où il débuta dans le ministère pastoral sous la direction du vénéré M. le Curé Delaloye. Dès l'année suivante, M. Müller était appelé à Monthey comme vicaire, poste qu'il occupa quatre ans : ce furent des années inoublables. On sait quelle était l'âme et la flamme d'un Curé comme M. Courtion. Les nombreux jeunes prêtres qui ont travaillé avec lui dans la grande paroisse de Monthey ont tous été conquis par cet homme de Dieu : M. Müller le fut plus que tout autre ; plus d'un trait de caractère, plus d'une qualité du cœur le rapprochaient de son Curé ; il lui

garda toute sa vie une amitié vive et profonde ; aucun n'avait appris plus que lui, auprès de M. Courtion, l'art de s'oublier, de se dépenser sans compter, de se donner tout entier ; aucun ne le pleura plus sincèrement, il y a huit mois quand la nouvelle de cette mort inattendue fit pleurer tant d'amis.

De 1890 à 1896, M. Müller fut Curé de Venthône, de 1896 à 1902, Curé de Savièse : douze ans de labeurs soutenus, souvent pénibles, qui minaient sourdement une santé qui n'avait jamais été forte.

En plus du ministère paroissial, M. Müller remplit pendant 17 ans (1893-1910) les fonctions d'aumônier militaire. Non moins que dans les traditionnelles occupations de prêtre valaisan, M. Müller se trouvait à l'aise dans les travaux de l'apostolat militaire. D'un caractère ouvert et gai, plein d'entrain et de bonne humeur, d'un dévouement toujours à l'affût du service à rendre, M. Müller était aimé des chefs et des troupes ; on le savait droit et loyal comme l'épée de la vieille patrie suisse, dont il avait le culte et l'enthousiasme. Ajoutons que sa parole était énergique et facile, souvent éloquent, sa voix grave et forte, puissante même, et tout son extérieur à la fois noble et martial. De ses nombreuses « campagnes », d'aumônier militaire, le capitaine Müller avait rapporté mille souvenirs qu'il aimait à raconter lorsque, à travers les longues années de souffrance qui se préparaient, il pouvait oublier un moment, dans la société de confrères ou d'amis, les douloureuses étreintes de la maladie. Car les douze dernières années de M. Müller furent largement visitées par la souffrance, « la bonne souffrance » il est vrai, celle qui sanctifie et purifie l'âme pendant que le corps, lentement miné, s'use et se brise.

En 1902 déjà, quand M. Müller fut désigné comme Directeur et Aumônier de l'antique Hôpital de Sion, M. le Curé de Savièse était heureux de quitter une paroisse qui, pour chère qu'elle fût à son cœur de Curé et de père, n'en était pas moins, avec ses deux mille âmes et plus, devenue trop pénible pour lui. M. Müller ne songeait pour autant nullement à se reposer. Au reste, pour changer de forme, le nouveau labeur qui l'attendait à l'Hôpital n'en était pas moins des plus absorbants et des plus difficiles. Mener à bien la direction d'un grand hôpital auquel sont joints un hospice d'assistance considérable, un domaine qui occupe de nombreux ouvriers, veiller en même temps — et Dieu sait avec quelle sollicitude attentive, M. Müller se vouait à ce ministère de choix — au recrutement, au développement, à la prospérité spirituelle d'une communauté religieuse de plus de vingt filles de la Charité, c'est là une tâche difficile et délicate entre toutes. M. Müller l'accomplit pendant dix-sept ans avec un succès remarquable. Les mille progrès réalisés dans cette maison sous sa direction en témoignent hautement. Si, d'antique et vénérable hospice qu'était l'Hôpital de Sion, celui-ci est devenu peu à peu une maison où se rencontre, à peu de chose près, tout le confort moderne, c'est en grande partie à M. Müller qu'on le doit. S'oubliant lui-même, ici comme toujours, se contentant, sans avoir même l'idée de s'en plaindre, d'une rétribution des plus modestes, M. Müller vécut constamment sur la brèche et ne demandait qu'une chose à Dieu, — c'était de ne tomber à la charge de personne quand, malgré ses bons desirs, il ne pourrait plus travailler.

Ce dernier souhait d'une âme désintéressée devait être exaucé. Il y a deux mois environ, M. Müller avait été subitement remplacé pour la plus grande partie des travaux de la direction de l'Hôpital ; le peu qui lui en restait dans une maison qu'il avait dirigée pendant près de vingt ans ne semblait pas suffisant à ses yeux pour expliquer qu'il y demeurât ; et le prêtre déjà fortement atteint par la maladie qui devait l'emporter se demandait, non sans inquiétude, où la Providence pouvait bien avoir placé l'abri de ses derniers jours. Ces soucis — que la noble pauvreté du vénéré défunt rendaient plus aigus — le préoccupèrent quelque temps, puis quand, à son habitude, il eût multiplié ses prières et ses dévotions à Marie, il en arriva à la conviction arrêtée que ses jours étaient comptés et que la mort était tout près. Il y a une dizaine

de jours, alors que son état de santé n'était pas plus mauvais qu'à l'ordinaire, M. Müller déclarait à plus d'un confrère qui le plaisantait sur ses idées noires, que ce n'était plus pour lui que l'affaire de quelques jours, de quelques semaines au plus. Trois jours plus tard, sans raison apparente, M. Müller se fit donner, comme en manière de Viatique, la Sainte Communion et demanda même l'Extrême-Onction, demande qui parut insolite au prêtre à qui elle était faite. Or, six jours plus tard, cette même Extrême-Onction lui était donnée, mais le malade, qu'une crise cardiaque venait de terrasser, n'avait plus sa connaissance. Etrange et mystérieuse prévoyance d'une âme déjà détachée de la terre !

M. Müller est mort dimanche matin, 7 septembre, au jour même où il entrait dans sa 62^e année, à la veille de la fête de la Nativité de la T. Sainte Vierge. Sa dévotion à Marie était un des traits les plus frappants de sa piété : c'était l'amour d'un enfant pour sa mère, sans phrases, sans éclat extérieur, mais d'une sincérité extrême ; il avait fait plusieurs fois le pèlerinage de Lourdes, à Einsiedeln, il se rendait presque chaque année ; N-D. de Longeborgne le voyait sans cesse revenir à ses pieds. Marie a pris son fidèle serviteur au moment où, comme il le lui avait demandé, il ne pourrait plus travailler. Réunie auprès de son Directeur agonisant, la Communauté entière des Sœurs de l'Hôpital en était arrivée, après de longues prières, à réciter les Litanies de la T. Sainte Vierge : parvenue à la dernière invocation, elle vit les yeux du moribond s'ouvrir, un radieux sourire éclaira son visage, et il mourut.

M. Müller avait eu, il y a un mois, une grande joie : le 10 août, il avait pu assister à l'autel, dans l'église paroissiale de Grimisuat, son jeune cousin, M. le chanoine A. Müller, qui y célébrait sa première messe et dont il était le père spirituel. Comme il était heureux ce jour-là ! Ceux qui le virent alors pleurer d'allégresse n'oublieront jamais ce visage de prêtre inondé par les larmes et dont les lèvres semblaient prier son *Nunc dimittis* ! — Or, un mois, jour pour jour, après cette cérémonie pour laquelle l'église de Grimisuat était trop étroite, — le 10 septembre 1919 — une autre cérémonie y a réuni une foule non moins nombreuse et non moins émue : c'étaient les obsèques de ce prêtre qui, un mois plus tôt, y chantait avec toute la paroisse, un *Te Deum* d'action de grâce. Cérémonie funèbre, sans doute, empreinte de tristesse et de mélancolie, mais largement traversée par un souffle d'espérance et d'immortalité, car l'Eglise, par la voix inspirée de sa Liturgie y chantait, avec une confiance tranquille, le cantique sublime qui découvre aux yeux de l'âme croyante un coin du ciel : « *in paradysum deducant te angeli, que les Anges vous conduisent, ô âme chrétienne, dans le Paradis, que les Martyrs vous y reçoivent et vous amènent dans le sanctuaire de la Jérusalem sainte !* »

R. I. P.

Correspondance

Saxon, le 9 septembre 1919.

A la Rédaction du *Nouvelliste*,
St-Maurice.

Monsieur le Rédacteur,
Dans son numéro du 4 septembre crt, votre journal a publié un article dont les allégations mensongères nous obligent à une réponse que vous voudrez bien accueillir dans vos colonnes.

Dans le but de rendre service aux agriculteurs, la Fabrique de Conserves alimentaires de la vallée du Rhône, à Saxon, a fait de nombreuses publications dans les journaux énumérant les produits dont elle recommandait la culture et dont elle aurait spécialement besoin cette année. Dans aucune de ces publications il n'est fait mention de la *tomate* ; car nous savions pertinemment que l'importation en Suisse de ce produit aurait une grande répercussion sur son prix.

Bien mieux, nous avons attiré l'attention de plusieurs cultivateurs sur la baisse inévitable qui devait se produire sur la tomate, leur en déconseillant la culture. L'un d'eux, doutant de nos prévisions, nous répondit même : « Nous planterons quand même, car il n'y a pas que la Fabrique de Conserves qui achète ».

Comment votre correspondant peut-il donc nous faire un grief que les tomates se soient vendues à bas prix cette année et affirmer que notre Etablissement en a recommandé la plantation le printemps dernier ?

A cette première altération de la vérité s'en ajoute une autre que nous ne pouvons pas ne pas relever.

Contrairement aux dires de votre correspondant, il est faux que la Fabrique ait payé la tomate seulement 15 centimes le kilo. Ce prix n'a jamais été un prix courant pour un seul jour, et il n'a été appliqué que très rarement et pour une infime quantité de produits mal mûrs. Nous avons débuté par 17 centimes, alors que notre concurrence achetait dans le canton de Vaud à 12 centimes le kilo et que la tomate française arrivait en Suisse à 14 centimes le kilo.

Dans ces conditions, était-il vraiment possible, à une maison sérieuse et soucieuse de concilier ses intérêts avec ceux de ses fournisseurs, d'offrir un prix plus élevé que celui qu'elle a payé pour un produit qu'elle aurait pu se procurer ailleurs à bien meilleur compte ? Il est exact que, plus tard, les prix ont bénéficié d'une hausse, mais, ici encore, notre Etablissement s'est montré le meilleur acheteur pour le cultivateur puisque, à ce moment, de l'aveu même de votre correspondant, il a payé le kilo de tomates deux centimes plus cher que la concurrence.

Nous nous permettons aussi de vous signaler que, bien d'autres produits, notamment les fraises et les abricots, ont été payés par notre Fabrique à des prix bien supérieurs à ceux offerts par tout autre acheteur.

Voilà la vérité, qu'aucun démenti ne

pourra infirmer. Et cependant, votre correspondant jette l'odieuse et le discrédit sur notre Etablissement auquel les cultivateurs raisonnables ne sauraient nier le mérite d'avoir, par ses sacrifices et ses efforts, puissamment contribué au développement de la culture maraichère et de l'arboriculture dans le canton du Valais.

A la fin de son article, « le producteur de tomates désenchanté » laisse entendre que la création d'un syndicat des paysans s'impose. Ne lui en déplaise, nous serions les premiers à applaudir, à cette organisation dont nous attendons aussi les meilleurs résultats. Nous croyons qu'il nous serait ainsi possible de faire respecter aux membres de ce syndicat les contrats que nous pourrions passer pour la fourniture des produits, ce qui, malheureusement, n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Combien de fois, en effet, avons-nous dû constater que des fournisseurs ne donnaient suite à leurs engagements écrits que lorsque les prix courants étaient inférieurs à ceux prévus par le contrat, tandis que s'il y avait hausse les produits promis à notre Fabrique prenaient un autre chemin.

Nous n'avons pas l'habitude de polémiquer sur des questions intéressant notre industrie, mais il ne nous était pas possible de laisser sans réponse un article destiné à nous porter le plus grave préjudice et à nous faire passer pour des exploitateurs de l'agriculture.

Dans la conviction que votre impartialité vous fera un devoir d'insérer la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur, nos salutations très distinguées.

La Direction.

Au sujet de critiques relatives aux mesures économiques prises pour assurer le ravitaillement du pays en lait et en produits laitiers.

(Communiqué de l'Office fédéral du lait)

Depuis que les mesures restrictives ont été allégées ou même complètement abrogées pour beaucoup de denrées alimentaires, nous pouvons constater avec regret que dans la presse on critique de plus en plus les mesures qui subsistent encore concernant le ravitaillement du pays en lait et en produits laitiers. Nous répondrions volontiers à ces critiques, si cela avait quelque utilité ; qu'on ne veuille donc pas considérer notre silence comme un mépris. Nous nous permettons ici de résumer les questions les plus importantes et les plus actuelles.

Une des questions difficiles consiste à recueillir le fromage. Le système suisse qui se distingue des procédés employés dans d'autres pays quant au séquestre et à la répartition des produits, a pour base l'obligation des fromageries d'annoncer mensuellement à l'Office fédéral du lait la production. La chose est assez facile pour les fromageries de la plaine, mais par contre il est très ingrat de recueillir la production alpestre. Nous avons toujours tenu compte des besoins de la population et évité toute rigueur de contrôle. Or, on nous reproche de la part des consommateurs de favoriser le commerce clandestin, et les producteurs, d'autre part, se plai-

gnent du contrôle qui subsiste et prétendent même qu'il est « préjudiciable » à la production. Il serait injuste de libérer de tout contrôle la production alpestre. Ces fromages échapperaient fort probablement au marché et seraient ainsi soustraits à la population de ces contrées. Nous devrions alors répartir plus de fromage de la plaine dans les régions alpestres.

Le contrôle des fruitiers alpestres est très simple et consiste en un rapport de production. Le fromager n'a qu'à indiquer la quantité de lait obtenue et la production en fromage et beurre.

L'année dernière, les fromagers de la montagne ont déclaré ne pas pouvoir fournir ces indications, faute de matériel de contrôle. Nous avons alors, cette année-ci, mis à leur disposition un carnet très simple ; mais le « carnet rouge », comme ils le nomment, a été décrié, quoique personne n'ait exigé qu'il soit rempli minutieusement et renvoyé à l'Office. Ce carnet ne doit que faciliter les annotations qui, du reste, devraient être faites dans chaque exploitation ordonnée. Vu la fin prochaine de la période d'alpage, le carnet rouge ne sera, espérons-le, plus critiqué.

(Suivent, ici, des réflexions qui ne concernent pas le Valais).

... Nous accomplissons notre tâche de notre mieux ; les personnes qui dirigent l'Office fédéral du lait, ainsi qu'un grand nombre d'employés subalternes se sont occupés d'économie laitière et du commerce du lait et de ses produits pendant toute leur carrière. Les inspecteurs chargés du contrôle des laiteries et des expertises n'ont pas une fonction agréable. Nous avons eu soin de ne charger de ces occupations que des personnes du métier ayant une bonne instruction et le tact nécessaire. Nous pouvons constater aussi avec satisfaction qu'aucune plainte justifiée ne nous est parvenue au sujet des inspecteurs. D'une façon générale, les tâches de l'Office du lait deviennent de plus en plus difficiles. La population est fatiguée de toutes ces restrictions et l'opinion se forme que l'on pourrait s'en passer sans danger. Nous serions nous-mêmes heureux de voir la production du lait et des produits laitiers libérée et nous ne voulons pas manquer d'en recommander l'abrogation à chaque occasion qui se présentera. Il ne serait cependant pas prudent d'abolir tout d'un coup cette organisation qui a été établie avec peine. Une telle décision pourrait être fatale à l'entrée de l'hiver avec la pénurie de lait et ne manquerait pas de provoquer immédiatement une forte hausse des prix du lait et des produits laitiers. Le ravitaillement des villes en lait de consommation serait également de suite très compromis. A l'appui de ce que nous venons de dire, nous pouvons citer d'autres pays, comme la France, l'Italie et l'Angleterre, qui ont décrété à nouveau la réquisition du lait et de ses produits.

Il paraît donc prudent de ne pas précipiter l'abrogation des mesures restrictives et d'éviter ainsi tout mécompte.

M. Judet cherchait un tombeau au pied du Cervin

L'artiste Bossard, ami personnel de Judet, écrit à la *Gazette de Lausanne*

une lettre de laquelle nous extrayons ce curieux passage :

« Je suis l'ami de M. Ernest Judet depuis près de vingt ans. Je l'ai toujours connu comme vaillant Français et grand ami de la Suisse et je n'ai pas changé d'avis. Il était jadis venu en Suisse condamné par tous les médecins et elle lui rendit la santé. Il n'a cessé de se dévouer fort utilement aux bonnes relations entre la France et la Suisse. Il voulait finir ses jours en Suisse. Il avait traité avant la guerre avec un grand hôtelier du Valais pour acheter un chalet et, il y a déjà 15 ans, il demandait au Conseil communal de Zermatt à quel prix on lui accorderait un lambeau de terre au pied du Cervin pour y avoir son tombeau à perpétuité ».

Nous croyons savoir que le grand hôtelier dont parle M. Bossard est M. le conseiller national Seiler qui a eu, non seulement avant la guerre, mais pendant la guerre, plusieurs entrevues avec M. Judet.

Martigny.

Nous apprenons avec plaisir que M. Marius Chamot, l'auteur dramatique et chansonnier vaudois bien connu, donnera en compagnie de M. R. Almandy, du Théâtre vaudois, et de Mme Cécile Johannot, cantatrice lauréate du Conservatoire de Paris, un Concert-Représentation au *Royal Biograph*, à Martigny, le dimanche 14 septembre, à 8 h. 1/2 du soir.

Le programme se composera de trois parties, la première sera exclusivement cinématographique et à la seconde et troisième figureront des vieilles chansons françaises et Duos 1830 et toute une série de Chansons et Duos de chez nous interprétés par les auteurs. Une Opérette en un acte, toute de simplicité et de fraîcheur, clôturera cette soirée qui promet d'être intéressante.

Voilà une belle occasion d'aller encourager des enfants du pays qui mettent tout leur cœur et leur savoir à présenter des œuvres de bon goût et franche gâté.

Vouvry.

L'assemblée primaire de Vouvry a élu M. le capitaine Alfred Pot, conseiller et secrétaire municipal de Vouvry, président de la dite commune en remplacement de M. Pignat.

Zermatt.

Dimanche, 7 septembre, Marcel-Robert Tissot, et les guides Hermann Perren et son fils Alphonse ont fait l'ascension du Cervin par l'arrête de Zmutt ; ils firent la traversée sur l'Italie par la dent de Lion et sont retournés le même soir à Zermatt par le Furgenchoch. Toutes ces montagnes sont dans d'excellentes conditions.

Monthey.

Le Comité d'organisation de la 3^{me} exposition cantonale d'Horticulture à Monthey, les 4 et 5 octobre prochains, a décidé d'organiser une loterie dont les lots consisteront essentiellement en fruits et légumes, choisis parmi ce que le sol du Valais peut offrir de plus beau. Les billets, du prix de 50 centimes, sont mis en vente dès maintenant par les soins des membres du Comité d'Organisation et de la Société cantonale d'Horticulture.

Pour les recevoir directement par la Poste, adresser le montant des billets, augmenté des frais de port, à M. Charles Ortelli, Président du Comité de la Loterie à Monthey.

On demande pour le 1^{er} octobre une **sommelière** capable et de toute confiance. Envoyer références. — S'ad. au Buffet de la Gare M. C. M. Monthey.

On cherche de suite une **bonne domestique** sachant cuisiner. Offres avec certificats et prétentions à Madame Padellietti-Grenier, Mon Plaisir, Salvan.

On cherche de suite une **Femme de chambre** qui sert à table. Se présenter ou envoyer certificat et photo, à l'Hôtel des Postes. Monthey

On demande de suite une **jeune fille** sérieuse, dans un petit ménage à la campagne pour aider au ménage et aux champs. Vie de famille et bon gage. S'adr. Mme A. Penard, Puidoux, Vaud.

On cherche pour petit ménage à Bâle une **domestique** active et de toute confiance. Envoyer offres avec copies de certificats et photographie au Journal sous R. 8.

On cherche de suite dans petite pension une **jeune fille** propre et active, comme aide de cuisine Bonne occasion d'apprendre les travaux d'un ménage soigné. Adres. offres et photo à « La Brise Argentine », Lausanne.

On demande jeune fille bien recommandée comme **femme de chambre** S'adr. Chalet Rosemont, Villars, sur Olon, par Bex

On demande une **bonne personne** pour faire quelques chambres et aider au ménage. S'adr. au *Nouvelliste* sous R. C.

Cigares
Bonnes ouvrières rouleuses et pouponneuses sont demandées par Fabrique Tavernay, S. A. Vevy.

On demande pour Cannes **UN PORTIER** 2 femmes de chambres 2 sommières 1 fille de cuisine
Fille de ménage Femmes de chambre Sommière Bonnes à tout faire Se présenter de suite. Bureau de Placement, Bagnes

Aux membres de la Société d'agriculture, St-Maurice
Nous offrons :
Maison grains, p. % k. f. 66.—
Orge fourragère 64.90
Avoine 64.90
Son de blé 33.50
Tourteaux 65.—
Consignes à faire jusqu'à samedi 14 ct, chez H. BÄRTSCH, secrét.

Dactylographe
connaissant le français et l'allemand, est demandée par la Fédération Valaisanne des producteurs de lait, à Sion.

PETITE FAMILLE à la montagne demande une **bonne à tout faire** S'adr. à M. GOTTOFREY, ingénieur, Le Martinet (Vallée de Bagnes).

Deux jeunes filles cherchent place l'une comme **femme de chambre** dans un hôtel, l'autre comme aide dans un petit ménage ou **bonne d'enfants** Adr. les offres sous chiffre 338 au Bureau du Journal

Pommes de terre momentanément à bas prix. et par toute quantité. S'adresser de suite au PARC AVICOLE - SION.

Le Dr Demiéville
a recommencé ses consultations à Bex (qui de l'Avançon) de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2. Spécialité : Voies respiratoires, Articulations, os, glandes

M. MARTIN
vétérinaire à Monthey a repris ses occupations

On cherche de suite **2 jeunes aides femme de chambre** Offre à la Direction. MONTREUX-PALACE.

La Fabrique de Conserves à Saxon cherche des **ouvrières** Bons salaires. Cantine à prix réduit.

A vendre à St-Maurice environ **60 qm. de foin** 1^{re} qualité. On pourrait le consommer sur place. Eventuellement on se chargerait de soigner ce bétail. S'adr. au « *Nouvelliste* »

Bétail
On prendrait un certain nombre de jeune bétail pour mettre au pâturage, dès la désalpe en octobre. S'adres. Domaine Fama, Saxon.

On demande un jeune et **grand chien** Faire offres à M. Robert WEHREN. Primeurs, Châteaux d'Ex, Vaud.

On cherche **quatre bossottes** d'occasion pr le transport de la vendage. Faire offres et conditions de suite au Bureau du *Nouvelliste*.

A VENDRE **une forte mule** S'adres. à M. Louis Sarrasin, St-Maurice.

Faute d'emploi **Jolie jument à vendre** à deux mains, âgée de 10 ans ainsi qu'un bon cheval. S'adres. au Restaurant du Soleil, Monthey.

On demande à acheter d'occasion un **tonneau ovale** de 250 litres environ. S'adr. à Emile Barman, St-Maurice.

A VENDRE **vases cave** un rond contenant 6000 lit. et un ovale 640 litres et **deux vitrages magasin** un de 2.20 de haut sur 1.55 de large ; l'autre 2 m. 80 de haut sur 2.80 de large. S'adresser à Duboux Bény, Cully.

BONNE FILLE est demandée tout de suite pour les travaux de ménage d'une nombreuse famille. Vie de famille. S'ad. à A Chappuis Fleuriste, Vevy

JEUNE FILLE connaissant la cuisine et la tenue d'un ménage soigné trouverait place dans petite famille (2 enfants). Entrée de suite. Faire offres sous chiffre 24 *Publicitas S. A.*, Sion.

Une famille catholique demande pour de suite une

JEUNE FILLE sachant si possible la cuisine, pour tous les travaux d'un ménage. Sérieuses références exigées. Bons soins assurés. Faire offre à Madame J. Lipp, Aigle.

Chien de chasse On demande jeune chienne courant, de bonne race, petite taille et légère. Adr. offres au *Nouvelliste*.

Pensionnat St-Joseph

RIDDES (Valais)

Ouverture au 2 Novembre
des Cours supérieurs moyen et de
l'école enfantine. La Direction.

Comparez et vous constaterez que les obligations à lots de Fr. 5 de la Fédération des Chefs d'Equipe des Ch. de fer féd. sont les plus intéressantes parmi les titres à lots.

Prochain tirage : 30 Septembre

Car cette émission et surtout les séries complètes seront très prochainement épuisées.

Prix de l'Obligation Fr. 5

Chaque titre sera remboursé par voie de tirage avec primes allant jusqu'à Fr. 20.000 et au minimum à Fr. 5.— 4 tirages par an, Prochain tirage : 30 Septembre

De grands avantages offrent les séries de 30 obligations ; 6 à

7 BELLES PRIMES

garanties par série

sortante lors des prochains tirages, dont la première peut atteindre jusqu'à Fr. 20.000
Prix de la série fr. 150 au comptant ou payable en mensualités de fr. 5.— ou 10.— av. jouissance intégr. aux tirages dès le 1er versement.

MAGNIFIQUE PLAN DE LOTS :

19 à	20.000
18 à	10.000
15 à	8.000
12 à	5.000
7 à	1.000
179 à	500
1625 à	100
1100 à	50

597.909 à 30, 25, 20, 15, 10 et 5
600.000 lots pour 4.433.730

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités participera à titre supplémentaire à

28 grands tirages

dont les prochains le 5 et 22 de chaque mois, avec lots :

2 à Fr. 500.000	2 à Fr. 200.000
2 à 250.000	2 à 100.000

etc. au total pour Fr. 6 Millions

Les commandes sont reçues par la
Banque Suisse de Valeurs à lots
Peyer & Bachmann — GENÈVE — 20 rue du Mont-Blanc

Crédit Suisse

Capital 100 millions
Réserves 30 millions

Escompte et encaissement de traites.

Ouverture de comptes-courants aux meilleures conditions

Ordres de bourse.

Garde de titres.

Opérations sur monnaies étrangères.

2, Place Bel-Air — Rue de la Monnaie
GENÈVE

Vente de jeunes poulains-mulets

En suite d'autorisations légales de la France et du Département de l'Intérieur du Canton du Valais, je suis vendeur d'un certain nombre de beaux poulains-mulets. La vente aura lieu au choix à mon domicile à St-Léonard, et à Monthey, chez mon représentant Maurice Gex-Fabry, dès le 6 septembre prochain et jusqu'à épuisement du stock.

Prix favorables et bonnes conditions de paiement.
St-Léonard, le 28 août 1919,
Téléph. No 4 Zermatten Grégoire.

Vente-Réclame

au rayon de

Confections pour hommes

Pantalons de travail en croisé très fort, la paire 10.85

Pantalons de travail en croisé, extra solide, gris foncé, la paire 12.85

Pantalons en futaine, très épaisse, 1re qualité, en noire et brun, la p. 29.50

Une série de Complet pour hommes, drap 1re qualité, gris, brun et noir, le comp. 88.50

GRANDS MAGASINS

VILLE DE PARIS - MARTIGNY

Liquidation définitive

PROCHAINEMENT FERMETURE DU

Magasin de Mme Beeger-Muller à Sion

Tout doit être liquidé dans quelques semaines. Pour cela, il sera accordé des

Rabais exceptionnels

de 15 % sur tous les TISSUS DE LAINE, noirs et couleurs, velours, soieries. — Confections et blouses pour dames. Lingerie, etc. etc.

de 20 % sur les TISSUS DE COTON, les toiles écruées et blanches pour draps de lits, pour lingerie et ouvrages, etc. etc.

N.-B. — A vendre deux comptoirs et échelles de magasin, chaises, rayons, mannequins, lustrerie électrique, etc. etc.

Chaussures

en toute 1^{re} qualité aux prix les plus avantageux !

Demandez catalogue !

Maison de chaussures
Brühlmann & Co.
WINTERTHOUR.

Occasions de cette semaine :

Articles de ménage

Le gros morceau de savon de ménage reconnu excellent, le morceau de 320 grammes 90 cent.

Le gros morceau de savon Sunghich fr. 1.10

Bocaux à stériliser

litres :	1	1 1/2	2
fr.	1.95	2.45	2.95

VILLE DE PARIS
MARTIGNY

Pensionnat et Externat Ste Marie de Martigny-Ville

avec Ecole Moyenne libre à 2 classes. — Préparations aux Ecoles professionnelles et industrielles et à l'Ecole normale de Sion, aux emplois des chemins de fer, bureau, banque, etc.
Rentrée des Externes : mercredi 1er octobre 1919, à 8 h. du matin.
Rentrée des Pensionnaires, 30 Septembre.

A vendre une jolie petite campagne

de 2 poses vaudoises, à 25 minutes de Bex. Bon terrain en un seul mas. 40 arbres fruitiers en plein rapport. Maison de 2 appartements. Grange et écurie. Eau en abondance. Prix demandé : 13.000 fr. S'adresser Etude Paillard & Jacquenod, notaires, à Bex. Pour renseignements, s'adresser à Elise Dondaynaz, à Fully.

Toujours prix d'avant guerre jusqu'à épuisement

Jumelles à prisme Zeiss

et autres de tout premier ordre pour chasseurs et touristes.
Henri MORET, opticien, MARTIGNY.

Albuminerie, maladies urinaires

de toute nature, mal. des reins, vessie, (inflamm. dou. incont. d'urine, enfants et adultes) mal. secrète aiguës et chroniques, prostatite, rétrécissement pertes sémin. trouble divers des fonct. génitales, impuissance. — Matrice, ovaire, hémorroïdes.

Cas les plus graves (infl. dou. pertes blanches, tumeur, etc. Guérison complète par des merveilleux extraits de plantes, par correspond. Demandez renseignements avec preuve à la Pharm. du Léopard rue Ancienne 7, Genève (Carouge) en décrivant bien la maladie et en citant ce journal.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie. Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses

Tous les bonis aux assurés

S'adr. à la Direction, à Zurich, Quai des Alpes, 40, ou à l'Agence générale : Chs. Daiber, Martigny, Avenue de la Gare

Meubles neufs et d'occasion au magasin de « l'Hôtel des Ventes »

Rue de la Louve 4, à Lausanne

Maison de ce genre la plus ancienne
Maurice Marschall, success.

Vous trouverez désormais un beau choix de meubles anciens et modernes, en chambres à coucher, Salles à manger, salons et divers.
ACHAT — VENTE — ECHANGE.

Technicum, Ecole des Arts & Métiers FRIBOURG

1. ECOLE TECHNIQUE pour techniciens, électro-mécaniciens, du bâtiment. Ecole de chefs de chantiers, Ecole normale pr maîtres de dessin,
 2. ECOLES-ATELIERS D'APPRENTISSAGE pour mécaniciens-électriciens, maçons et tailleurs de pierres, menuisiers, ouvriers pour les arts graphiques peintres-décorateurs, brodeuses et dentellières.
- Ouverture : mardi 30 septembre 1919, à 8 h. du matin. — Pour renseignements, s'adresser à la Direction. Joindre timbre pour la réponse.

A. ROSSA — Vins en gros Martigny

Assortiments de Vins de 1er Choix
Blancs 11 degrés ; Rouges 11 degrés ; Alicante 15 degrés.
(Vins fins en bouteilles)
Asti - Barbera - Nebbiolo - Malaga - Moscatel
Prix avantageux.
Maison très connue et de toute confiance

Ecole Industrielle de Monthey

1re et 2me année
Etudes commerciales et techniques
Préparations aux études supérieures.
Pour renseignements et inscriptions s'adresser jusqu'au 16 septembre, à l'architecte GURIGER, MONTHEY, ou au Bureau municipal.
Ouverture des cours 22 Septembre.
Examen d'admission pour la 1^{re} année : 18 sept.

Café à Moudon

est à louer de suite. Pas de reprise. Prix annuel Fr. 800. Composé de 2 salles, cuisine meubl., appartement 6 chambres, jardin, jeu de quilles et dépendances, eau, gaz, électricité. S'adr. J. Francoll, Chemin Revour, Lausanne, ou chez Bertolli, Agnat d'affaires Moudon.

A vendre 2 VASES

de 1000 litres et un tonneau d'environ 700 lit. S'adr. à Louis Keller, Bex.

A VENDRE

grand terrain industriel avec force hydraulique 25 HP, vole industrielle et 1500 m² de bâtiments et hangars. et moteur électrique 20 HP. Ecrire sous B 26968 Publicitas S. A. Lausanne

Bois en grume

A vendre 5 à 600 mètres cube, de 1 m. 50 en moyenne, pouvant être rendus en gare de Moudon. — Faire offre du m³ sous : A 26967 L Publicitas S. A. Lausanne

VOIGI

la meilleure adresse pour vendre vos Chevaux pour l'abattage, ainsi que ceux abattus d'urgence

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE

H. Verrey
Louve 7, Lausanne
Maison ne les revendant pas pour le travail.
Tél. Boucherie 15.36 ; appartement 12.80

A vendre à Martigny-Ville, Place centrale,

part de bâtiment comprenant : 1 étage de 7 pièces avec dépendances en cave, galetas et grenier.
Publicitas S. A. Lausanne

La Fabrique de Conserves DOXA de Saxon

achète aux plus hauts prix du jour : Groseilles rouges et vertes, cassis, framboises, myrtilles, sureaux noirs, mûres, chanterelles, tomates, figolets, reines-claude, pruneaux, etc.

FRUITS MIELS VINS

du pays et de l'Etrange
S. MEYTAÏN, SION
Rue de Conthey.
Expéditions par fûts dep. 50 lit.
Vente à l'emporter à partir de 2 l.
Prix modérés Eaux alcalines
Achat de tous fruits au cours du jour



CONGO
le meilleur brillant pour chaussures

On demande

un bon chien blaireau.
S'adr. au « Nouvelliste »

A VENDRE un bon cheval

ou à échanger contre une vache ou de la vendange. S'adr. à Albert Gay, Martigny-Bourg.

LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BOCCAUREATS
Sion